Image not found or type unknown

Vente d'une maison malgré un divorce en cours

Par **magalidu62**, le **29/04/2008** à **15:53**

Suite à une ordonnance de divorce provisoire de non-conciliation, Monsieur doit payer les prêts contractés en commun mais ne paye plus depuis 3 mois ou plus. Il vit chez une femme depuis 2 ans qui a elle même une maison à son nom. Moi je vis dans la maison que nous avons en commun avec mes deux enfants.
La maison que nous avons peut-elle être saisie malgré un divorce en cours et qui est terminé de payer?

Merci pour votre reponse

Par **jeetendra**, le **29/04/2008** à **20:02**

bonsoir, bien que vous soyez en cour de divorce, le créancier peut saisir votre maison si vous ne remboursez pas les mensualités des credits surtout sil il s'agit d'un prêt qui a été contracté solidairement par les époux, notifiez au créancier une copie de l'ordonnance de non conciliation avec la mention du juge imposant a l'un des époux de rembourser les mensualités peut être qu'il en tiendra compte mais ce n'est pas sur, courage, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés